

le vendre sur le marché, l'emmagasiner ou en disposer comme il le pourra. Cet exemple illustre la façon de procéder et c'est la même pour tous les autres produits.

Le sénateur GOLDING: Monsieur Taggart, pouvez-vous nous dire quel a été le prix moyen du bétail au cours des dix dernières années?

M. TAGGART: Je ne peux vous donner ce renseignement sur-le-champ, mais il est certainement possible de le trouver. Nous avons les rapports du marché de Toronto depuis plus de dix ans. Il y a un point de vue qui doit être envisagé dans cette question. Le sénateur Crerar a expliqué très clairement la méthode que l'on se propose de suivre, mais il reste toujours vrai qu'un bouvillon de mille livres peut être de bonne qualité ou de qualité médiocre et que, par conséquent, le prix d'un bouvillon de mille livres n'est pas toujours le même. De plus, il sera nécessaire d'établir la catégorie ou la qualité du bouvillon pour en fixer le prix.

Le sénateur GOLDING: Il y a différentes catégories pour les produits qui sont mis sur le marché. Pourriez-vous nous donner les différentes catégories pour un produit en particulier?

M. TAGGART: Je le regrette, mais je ne peux pas fournir ces renseignements tout de suite.

Le sénateur WALL: Monsieur le sénateur Golding, j'ai un mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture qui traite de ce problème. On estime que le prix garanti à 80 p. 100 du bouvillon de bonne catégorie sur le marché de Toronto serait de 17.44 cents la livre.

M. TAGGART: Ce sont là les chiffres de la Fédération. Ils peuvent être exacts, mais je ne veux pas affirmer qu'ils sont exacts ou qu'ils serviront de base aux décisions de l'Office quand cette loi sera mise en vigueur.

Le sénateur GOLDING: Est-ce que ce calcul est basé sur le prix actuel ou sur une moyenne de dix années?

M. TAGGART: Si je comprends bien, le prix de la Fédération est 80 p. 100 de la moyenne des prix de dix années.

Le PRÉSIDENT: A propos, quel est le prix actuel?

Le sénateur BRUNT: Il est de 20½ cents ou 21 cents.

M. TAGGART: Cette question est très compliquée. Par exemple, s'il était nécessaire de soutenir le prix des bovins, il faudrait décider si les prix de toutes les catégories, de toutes les sortes et de toutes les classes doivent être soutenus ou seulement les prix des bovins représentatifs ou des meilleurs catégories. Cette question doit toujours être considérée dans le cas d'un produit qui présente des qualités variées, à partir d'une qualité tout à fait inférieure jusqu'à une qualité supérieure.

Le sénateur MACDONALD: Est-ce qu'on a fixé un prix pour les différentes catégories d'œufs?

M. TAGGART: Il a été fixé spécialement pour les gros œufs de la catégorie A. Le prix des œufs de la catégorie B a aussi été fixé quelquefois; mais, en général, on s'en est tenu au soutien des prix des meilleures catégories ou des catégories qui représentent la majeure partie de la production de cette denrée.

Le sénateur MACDONALD: Il me semble avoir lu dans les journaux que, lors de la réunion de la Fédération qui se tient actuellement, il a été proposé que seuls les prix des œufs de catégorie A soient fixés.

M. TURNER: C'est ce qui se fait à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Taggart est prêt à répondre à vos questions.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur Taggart, pouvez-vous nous dire en quelques mots les différences entre la loi à l'étude et la Loi sur le soutien des prix?